BILAN - ACTIF

CERTIFIE CONFORME

Désignation de l'entreprise : SAS ECOFIP — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise ZAC DU LAREINTY 97232 LE LAMENTIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44515025300067 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	238 465	AG 229 025	9 441	11 925
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	51 405	AO	51 405	51 405
	Constructions	AP	360 353	AQ 152 586	207 767	217 795
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 637	AS 3 637		
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 071 075	AU 1 904 296	2 166 779	2 443 320
	Immobilisations en cours	AV		AW		4 219
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	6 589 037	CV 1 788 256	4 800 781	4 010 518
	Créances rattachées à des participations	BB	740 608	BC 481 800	258 808	277 530
	Autres titres immobilisés	BD	2 000	BE	2 000	2 000
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	175 822	BI	175 822	213 212
	TOTAL (II)	BJ	12 232 401	BK 4 559 600	7 672 802	7 231 924
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	762 230	BY 276 611	485 619	721 485
	Autres créances (3)	BZ	56 188 203	CA 137 450	56 050 753	40 065 237
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	7 279 565	CG	7 279 565	7 088 636
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	72 888	CI	72 888	70 395
	TOTAL (III)	CJ	64 302 886	CK 414 061	63 888 824	47 945 753
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	76 535 287	1A 4 973 661	71 561 626	55 177 677

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 599 999 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ECOFIP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500.000.....)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 605 797	4 355 459
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 211 557	3 307 616
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	10 367 353	8 213 075
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 770 774	1 973 555
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 325	7 709
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 745 660	6 581 886
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 763 842	2 129 777
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	990	990
	Autres dettes	EA	48 905 681	36 270 684
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	61 194 273	46 964 601
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	71 561 626	55 177 677

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	59 612 350	45 332 068
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 140

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

En Euros.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ECOFIP — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	33 165 085	FH	FI	33 165 085	28 533 363
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	33 165 085	FK	FL	33 165 085	28 533 363
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	9 987	(19 925)
	Autres produits (1) (11)				FQ	120 041	9 745
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	33 295 113	28 523 182
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	21 004 204	17 071 924
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	198 049	214 971
	Salaires et traitements*				FY	3 755 264	3 115 436
	Charges sociales (10)				FZ	1 496 956	1 264 716
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux amortissements* (dont fonds de commerce HS)				GA	361 279	342 835
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo. - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	214 012	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	276 893	714 443
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	27 306 657	22 724 324
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	5 988 456	5 798 858
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	162 682	104 707
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	138 319	96 967
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 085 322	179 624
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	266 688	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	1 352 010	179 624
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	82 229	1 729 848
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 212 681	13 713
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	1 294 909	1 743 561
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	57 101	(1 563 937)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6 069 919	4 242 662

Cegid Quadra

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ECOFIP — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13 081	15 107
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	306 147	502 544
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	319 228	517 651
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	31 564	3 589
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	331 412	833 534
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	362 976	837 123
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(43 747)	(319 472)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	814 615	615 573
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	35 129 033	29 325 164
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	29 917 476	26 017 548
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 211 557	3 307 616

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières					HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1G		
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *					HP		
	Dont - Crédit bail immobilier					HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD		
(9)	Dont transferts de charges					A1	9 987	(19 925)
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 000
CESSION IMMOBILISATIONS FINANCIERES	331 412	291 147
REGULARISATIONS DIVERSES	31 564	13 081

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ECOFIP 31/12/2023

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES ECOHOLDING 10	137 166			137 166
TITRES AUTREBORD	800 990	19 630		820 620
TITRES SOFRISM				
TITRES ECOFIN	850 100			850 100
CREANCES AUTREBORD	462 170			462 170
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
ECOFONDS	4 195			4 195
CREANCES ECOHOLDING 10	33 256			33 256
BLISS	266 688		266 688	
CREANCES ECOFIN	100 000			100 000

En Euros.

ECOFIP
Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 euros
Siège social : Immeuble Phénix – ZAC du Lareinty - 97232 LE LAMENTIN
445 150 253 RCS FORT DE France

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre, à 10h30, au siège social,

les associés de la Société ECOFIP se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- La société SAS TAP HOLDING, représentée par Monsieur Thibaud ASSIER de POMPIGNAN, son Président, détenteur de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions, ci 9.999 actions,
- Monsieur Thibaud ASSIER de POMPIGNAN, détenteur d'une action, ci 1 action,

Total des actions des associés présents : 10.000 actions sur les 10.000 actions composant le capital social.

Le Commissaire aux comptes, EXCO REVIDOM, en la personne de Madame Alexandra GOHIER, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Monsieur Thibaud ASSIER de POMPIGNAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus au Président;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions;
- Approbation rémunération du Président ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, des rapports du Commissaire aux comptes et des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve, en outre, le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 25.913€ ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.146.937 € de la manière suivante :

Report à nouveau *(après option)* : 3.146.937 €.
A titre de dividendes : 2.000.000 €

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 7.497.644 € et celui du report à nouveau à 6.947.645 €.

Montant - Acompte sur dividendes - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 200 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 01/08/2024.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes (en euros)
31/12/2022	3.000.000
31/12/2021	3.000.000
31/12/2020	1.000.000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION – Conventions règlementées

L'assemblée générale approuve la poursuite en 2023 de la convention signée en 2019 entre la Société et son principal associé qu'elle avait approuvée en 2020 et, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce pour 2023, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION – Rémunération du Président

L'assemblée générale constate que le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice écoulé et, en conséquence, qu'il n'y a pas eu lieu à prise en charge par la Société de cotisations obligatoires et facultatives afférentes à une telle rémunération et l'approuve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - Pouvoir en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10H45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée et associé
Monsieur Thibaud ASSIER de POMPIGNAN

La société TAP HOLDING
en la personne de son Président
Monsieur Thibaud ASSIER de POMPIGNAN



